

**Commission de la présidence du conseil**

**Rapport et recommandations**

***Les mécanismes de participation citoyenne  
en soutien à la prise de décision publique***

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 15 décembre 2008

## Service des affaires corporatives

### Direction du greffe

Division du soutien aux commissions et suivi  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

#### *La commission :*

##### **Président**

*M. Marcel Parent  
Arrondissement de Montréal-Nord*

##### **Vice-présidents**

*M. Marvin Rotrand  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Claire St-Arnaud  
Arrondissement de Mercier-  
Hochelega-Maisonneuve*

##### **Membres**

*M. Warren Allmand  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Jocelyn Ann Campbell  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

*Mme Anie Samson  
Arrondissement de  
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension*

*M. Marcel Tremblay  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Claude Trudel  
Arrondissement de Verdun*

Montréal, le 15 décembre 2008

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport des séances publiques tenues les 8 mai, 12 mai et 4 juin 2008. À l'occasion de ces séances, la commission a étudié les rapports annuels du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil interculturel de Montréal, du Conseil des Montréalaises, de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman de Montréal. La commission a par la suite adopté publiquement ses recommandations le 6 novembre dernier.

*(original signé)*

*(original signé)*

---

Marcel Parent  
Président

---

Nicole Paquette  
Secrétaire-rechercheuse

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Introduction</b> .....	page 4
<b>Le processus d'étude publique</b> .....	page 4
<b>Les mécanismes de participation citoyenne en soutien à la prise de décision publique</b> .....	page 5
Le Conseil jeunesse de Montréal.....	page 5
Le Conseil des Montréalaises.....	page 6
Le Conseil interculturel de Montréal .....	page 7
L'Office de consultation publique de Montréal .....	page 8
L'Ombudsman de Montréal .....	page 8
<b>Les commentaires et opinions</b> .....	page 9
L'enchâssement.....	page 10
La hausse des budgets de fonctionnement .....	page 10
Une procédure d'attribution de mandats et de suivi des avis .....	page 10
Des mesures destinées à rendre la consultation publique accessible et à faciliter la prise de parole .....	page 10
Un cadre de référence de la gestion de la diversité.....	page 12
La modification des règles de consultation .....	page 12
Conclusion .....	page 13
<b>Les recommandations</b> .....	page 14
 <b>Annexe</b>	
Liste des intervenants et documents déposés.....	page 17

## **INTRODUCTION**

La commission de la présidence du conseil a tenu trois séances publiques, le 8 mai, le 12 mai et le 4 juin 2008 afin d'étudier les rapports annuels du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises, du Conseil interculturel de Montréal, de l'Ombudsman de Montréal et de l'Office de consultation publique de Montréal. Le 6 novembre 2008, la commission a adopté publiquement ses recommandations.

## **LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE**

Deux semaines avant les assemblées publiques, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage à l'hôtel de ville, dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, sur le portail de la Ville et les citoyens ont eu accès aux documents pertinents dans les délais requis. De plus, des invitations ont été expédiées à des personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par les sujets à l'étude. Enfin, des communiqués ont été transmis aux médias nationaux et locaux.

Les assemblées publiques de la commission comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. Au total, un intervenant a pris la parole à l'une ou l'autre des assemblées et un document a été déposé à la commission.

Ces études publiques ont nécessité quatre séances de travail de la commission afin de préparer les séances publiques, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant cette période, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse de l'Ombudsman de Montréal et des présidents et coordonnateurs des conseils consultatifs ainsi que de l'Office de consultation publique de Montréal.

## **LES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE EN SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISION PUBLIQUE**

La Ville de Montréal a mis en place différents dispositifs afin d'encourager la participation citoyenne et favoriser la transparence de l'administration. Parmi ces dispositifs, on note les conseils consultatifs, à savoir le Conseil jeunesse de Montréal, le Conseil des Montréalaises et le Conseil interculturel de Montréal, ainsi que l'Ombudsman de Montréal et l'Office de consultation publique de Montréal. Au printemps 2008, la commission a étudié publiquement les rapports annuels des dispositifs de participation cités précédemment. Nous vous présentons dans les sections qui suivent les faits saillants de l'année 2007 pour chacune de ces instances et par la suite les recommandations adoptées par la commission.

### ***Les conseils consultatifs***

Au nombre de trois, les conseils consultatifs conseillent l'Administration et représentent les jeunes, les femmes et les communautés culturelles de Montréal. Les conseils relèvent du Bureau de la présidence du conseil.

### **Le Conseil jeunesse de Montréal**

Le Conseil jeunesse est une instance consultative sur les enjeux jeunesse 12-30 ans. Le conseil est formé de 15 membres représentatifs de la diversité montréalaise. Le mandat du conseil consiste à solliciter l'opinion des jeunes, organiser des événements et formuler des avis à la demande du comité exécutif ou de sa propre initiative. Auparavant, le conseil a collaboré à la mise en œuvre du programme de parrainage professionnel, à l'établissement du plan de main d'œuvre et au programme de formation des jeunes sauveteurs en pré-embauche dans les piscines municipales.

Le conseil a aussi formulé plusieurs avis qui ont été déposés au conseil. Parmi les réalisations de l'année 2007 soulignons la tournée des arrondissements, la Journée des jeunes montréalais et, en collaboration avec la Commission sur les services aux citoyens, la tenue d'une consultation publique sur le sentiment d'appartenance des jeunes montréalais.

Le Conseil jeunesse prévoit tenir en 2008 la deuxième édition de la Journée des jeunes montréalais, assurer le suivi des avis déposés au conseil et préparer un avis sur le sentiment de sécurité des jeunes à Montréal. Le Conseil jeunesse participera également à diverses rencontres avec les tables jeunesse en arrondissement et poursuivra sa planification stratégique ainsi que ses efforts de recrutement de nouveaux membres.

En conclusion de sa présentation à la commission, le Conseil jeunesse recommande :

1. qu'une procédure de suivi des avis soit établie; le Conseil jeunesse s'attend à obtenir une réponse à la suite du dépôt d'un avis et cela constitue, pour lui, une importante source de motivation;
2. l'enchâssement du Conseil jeunesse de Montréal afin d'éviter que cet organisme disparaisse; prévoir la création du Conseil jeunesse dans la Charte de la Ville assurerait sa protection et démontrerait un intérêt pour la relève.

## Le Conseil des Montréalaises

Le Conseil des Montréalaises existe depuis quatre ans. Les dossiers majeurs de l'année 2007 sont les suivants :

1. Politique d'égalité entre les femmes et les hommes et la contribution du conseil aux travaux du comité de pilotage;
2. Lutte à la pauvreté – des avis sur le logement, le transport et la famille;
3. Soutien à la participation citoyenne – Guide de déclaration citoyenne et réédition du répertoire des groupes de femmes et groupes mixtes;
4. la Ville comme employeur : lancement de l'étude conjointe UQÀM-CM dans le but d'identifier les obstacles à l'ascension des femmes cadres;
5. Les réseaux de partenaires – tournée des arrondissements.

Le conseil présente ensuite ses recommandations et dépose un avis à la commission. Le Conseil des Montréalaises a formulé dix recommandations dans le but de rendre accessible la consultation publique, de permettre et faciliter la prise de parole et d'assurer la pérennité du Conseil des Montréalaises. Les recommandations sont les suivantes :

- Rendre accessible la consultation publique :
  1. que des commissions tiennent des consultations dans différents lieux publics pour se rapprocher de la population;
  2. d'identifier des moyens diversifiés de consultation pour rejoindre davantage de citoyennes et de citoyens : sondage en ligne, recherche-action, vox populi, etc.;
  3. de réviser régulièrement les listes d'envoi en consultant différents répertoires existants pour rejoindre le plus de personnes et d'organismes possibles et pour assurer une diffusion suffisante de l'information;
  4. que le délai minimal entre la parution de l'avis public annonçant une consultation des commissions permanentes et le dépôt de mémoires soit d'au moins six semaines afin de favoriser une réelle participation citoyenne;
  5. que les documents soumis à la consultation soient disponibles au moins quatre semaines avant le dépôt des mémoires et accessibles dans un format lisible pour une personne ayant un handicap visuel;
- Permettre et faciliter la prise de parole
  6. que le temps de présentation soit d'au moins 20 minutes par personne ou par groupe pour permettre aux citoyennes et citoyens de présenter leur analyse et leurs recommandations;
  7. que des moyens techniques soient pris pour favoriser la prise de parole des citoyennes et des citoyens; par exemple, leur offrir la possibilité de faire leur présentation assis à une table, avec de l'eau, un micro.

8. que les rapports des commissions soient automatiquement envoyés (par la poste ou par courriel) aux personnes et aux organismes qui auront déposés un mémoire ou fait une intervention lors des consultations. De plus, lorsque des politiques sont adoptées ensuite par le conseil municipal, l'information devrait aussi être acheminée;
- Assurer la pérennité du Conseil des Montréalaises
9. que la Ville de Montréal entreprenne de nouvelles démarches auprès du gouvernement du Québec pour faire enchâsser l'existence du Conseil des Montréalaises dans la Charte de la Ville de Montréal pour assurer sa pérennité comme organisme consultatif sur la condition féminine et sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
  10. que la Ville de Montréal indexe le budget annuel du Conseil des Montréalaises d'un montant reflétant l'augmentation de la masse salariale pour que la proportion du budget consacré aux activités ne diminue pas d'année en année.

## **Le Conseil interculturel de Montréal**

Créé il y a cinq ans, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a réalisé bon nombre d'activités en 2007. Des sous-comités se sont intéressés au Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE), aux lieux de culte, au profilage racial et au Rendez-vous culturel 2007. Le conseil tient en moyenne dix assemblées par année et s'est associé en 2007 à l'Institut du nouveau monde afin de rencontrer 200 jeunes. Le conseil a pris part au colloque sur la diversité culturelle et a formulé des avis et mémoires. Le conseil est également préoccupé par le suivi des dossiers. La tenue du Forum municipal sur la problématique du profilage racial à Montréal et l'avis du conseil découlant de cet événement lui ont permis d'établir des collaborations avec l'Ombudsman de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Société de transport de Montréal (STM).

Le conseil collabore aux travaux du Chantier sur la démocratie dans le but d'augmenter la participation des minorités à l'élection municipale de 2009. Le conseil a également participé à des événements ayant eu lieu tant à l'étranger qu'à Montréal et poursuit ses travaux concernant les lieux de culte. Il annonce qu'il s'intéressa en 2008 à la participation électorale tout en poursuivant ses travaux sur la gestion de la diversité.

Le Conseil interculturel signifie son appui à la demande d'indexation des budgets exprimée par le Conseil des Montréalaises et formule les recommandations suivantes à la commission :

1. Que la Ville se dote d'un cadre de référence sur la gestion de la diversité;
2. Que la Ville ait une procédure d'attribution des mandats;
3. Que la Ville procure une aide au fonctionnement du Conseil interculturel;
4. Que la Ville crée une procédure de suivi des travaux.

## ***L'Office de consultation publique de Montréal***

L'année 2008 marque le cinquième anniversaire de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). L'Office compte plusieurs réalisations depuis sa création. Soulignons qu'en 2007, 24 élus ont participé à des activités de formation sur la consultation publique offertes par l'Office. L'organisme a également innové avec la tenue d'un colloque de réflexion sur le thème « Consultation publique et aménagement du territoire » et l'utilisation d'internet comme moyen de consultation.

L'Office a fait part aux commissaires de la réflexion de ses membres au terme de cinq années d'existence. Cette démarche de réflexion a amené l'Office à formuler à la commission quatre recommandations en vue de clarifier les règles du jeu en matière de consultation et de confirmer la vocation de l'Office. Ces recommandations sont les suivantes :

1. Clarifier les règles de consultation sur les grands projets en modifiant la Charte de la Ville de Montréal de manière à donner un caractère statutaire aux règles de consultation;
2. Confier à l'Office, de manière statutaire, la consultation sur les grands projets;
3. Reconnaître les efforts de consultation des promoteurs en intégrant au document de présentation du projet le déroulement et les résultats des processus de consultation consignés en détail et ainsi rendus publics;
4. Prévoir, pour des projets qui s'échelonnent sur une période de 5 ans et plus, une consultation en deux temps afin de définir dans un premier temps les enjeux et dans un deuxième temps, de préparer la décision au moment où le projet est suffisamment élaboré pour que les avantages et les inconvénients soient connus.

## ***L'Ombudsman de Montréal***

L'Ombudsman de Montréal a reçu, en 2007, 1 281 demandes et a procédé à 233 enquêtes approfondies. Parmi les demandes fondées au mérite, 72 demandes ont été réglées à l'amiable et 43 ont fait l'objet de recommandations, parmi ces dernières, 41 ont été mises en application et deux seulement ont été refusées par l'unité administrative concernée. L'Ombudsman réitère l'importance de son rôle et insiste sur la collaboration obtenue des divers intervenants à la Ville. L'Ombudsman a collaboré à des dossiers innovateurs dont le droit d'initiative et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* qui se révèle être à la fois un instrument de participation citoyenne et un outil fort utile pour l'Ombudsman puisque 41 dossiers invoquent cette charte. Les dossiers les plus fréquents sont ceux ayant un impact sur la qualité de vie comme le bruit provenant des bars et des terrasses, la circulation des camions, l'aménagement de pistes cyclables, le stationnement sur rue réservé aux résidents et les dossiers d'accessibilité universelle.

On note que la crédibilité de l'Ombudsman est en hausse et que son rôle est reconnu par le conseil municipal. L'Ombudsman conclut sa présentation en adressant à la commission deux recommandations :

- la première vise l'enchâssement du rôle dans la Charte ;
- la deuxième concerne la relocalisation du bureau dans des locaux adéquats à l'hôtel de ville.

## LES COMMENTAIRES ET OPINIONS

Au total, quarante-neuf personnes ont participé aux quatre séances publiques de la commission les 8 mai, 12 mai, 14 juin et 6 novembre 2008. Une personne a pris la parole et la commission a reçu un document. À chacune de ces séances, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui témoignent de leur intérêt pour la participation citoyenne.

En rapport avec le Conseil jeunesse de Montréal, les commentaires des commissaires ont porté sur la représentation des jeunes au sein de la fonction publique municipale, les travaux du Conseil jeunesse et l'intérêt de ce dernier pour la démocratie, la composition du conseil ainsi que la diversité et la représentativité de ses membres.

À la suite de la présentation du rapport annuel du Conseil des Montréalaises, une représentante du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal a indiqué qu'elle s'adressait aux commissaires au nom de la présidente de ce syndicat, Mme Monique Côté. Cette dernière tenait à saluer la création du Conseil des Montréalaises, à souligner l'excellence du travail accompli tant pour les montréalaises que pour les employées de la Ville et à signifier son appui aux demandes du conseil. Les commissaires ont demandé ensuite à la présidente, Mme Boily, de préciser certains aspects de l'avis du Conseil des Montréalaises notamment sur les consultations visées à l'avis. Les commissaires se sont intéressés ensuite à la position du conseil sur le Programme d'accès à l'égalité en emploi, la conciliation travail/famille, l'équité salariale, le suivi de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes et un éventuel programme de formation pour les élus. Les commissaires ont pris acte de l'avis déposé par le conseil.

Après avoir entendu les demandes du Conseil interculturel de Montréal, les commissaires ont exprimé leurs commentaires sur le financement des conseils, le suivi des avis, les difficultés éprouvées par les jeunes de la communauté noire, la représentativité de la communauté anglophone au sein du conseil et les travaux relatifs aux lieux de culte.

Après avoir pris connaissance des recommandations formulées par l'Office de consultation publique de Montréal, les commissaires ont demandé de distinguer les caractéristiques d'un grand projet en comparaison à un programme particulier d'urbanisme, de préciser la démarche de l'Office si elle avait mené la consultation relative au projet Griffintown, d'élaborer sur la consultation en deux temps et l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* ainsi que sur le travail accompli par les diverses instances de consultation de la Ville.

Après la présentation du bilan, les commissaires ont félicité Me Savard, Ombudsman de Montréal, pour la qualité du travail accompli et ont pris note de ses demandes. Ils ont demandé des précisions sur le recours possible des citoyens en vertu de la Politique d'égalité des femmes et des hommes ou d'une demande d'accommodement raisonnable et ont fait état de la satisfaction exprimée par des citoyens ayant eu recours aux services de l'Ombudsman.

Tant les trois conseils que l'Office de consultation publique de Montréal et l'Ombudsman de Montréal ont adressé des demandes à la commission, demandes dont les commissaires ont pris acte. Ces demandes portent principalement sur l'enchâssement, la hausse des budgets de fonctionnement, la mise en place d'une procédure de suivi et d'attribution de mandats, des mesures afin de rendre accessible la consultation publique et faciliter la prise de parole, un cadre de référence sur la gestion de la diversité et la modification des règles entourant la consultation publique.

## **L'enchâssement**

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que soit instituée le Conseil interculturel de Montréal et l'Office de consultation publique de Montréal. Ces instances, comme les trois autres, sont également régies par règlement municipal. Le Conseil jeunesse de Montréal, le Conseil des Montréalaises et l'Ombudsman de Montréal ont été institués en vertu des règlements suivants : le *Règlement sur le conseil jeunesse de Montréal (02-177)*, le *Règlement sur le conseil des Montréalaises (04-064)* et le *Règlement sur l'ombudsman (02-146)*. En séance publique, les représentants de ces trois instances ont manifesté à la commission leur souhait d'assurer la pérennité de la fonction et/ou de l'organisme car, à leur avis, la voie réglementaire ne leur offre pas cette garantie.

Par conséquent, la commission recommande de poursuivre les démarches en cours auprès du gouvernement du Québec en vue d'obtenir l'enchâssement du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises et de l'Ombudsman de Montréal.

## **La hausse des budgets de fonctionnement**

Bien que les budgets des trois conseils consultatifs aient récemment été harmonisés, le Conseil des Montréalaises et le Conseil interculturel de Montréal ont exprimé à la commission leurs préoccupations concernant l'indexation des budgets annuels et l'octroi d'une aide au fonctionnement.

En raison de l'importance de leur mission respective, la commission recommande d'accorder au Conseil jeunesse de Montréal, au Conseil interculturel de Montréal et au Conseil des Montréalaises les ressources requises afin de leur permettre de mener à bien leur mandat.

## **Une procédure de suivi des avis et d'attribution de mandats**

Le Conseil jeunesse et le Conseil interculturel de Montréal ont demandé à la commission la mise en place d'une procédure de suivi des avis. Ils estiment qu'obtenir réponse du comité exécutif ou du conseil municipal à la suite du dépôt d'un avis est pour eux une importante source de motivation. Dans la même veine, le Conseil interculturel souhaite la mise en place d'une procédure d'attribution de mandats permettant de recourir davantage à l'expertise des conseils.

Malgré certaines dispositions des règlements régissant les conseils, la commission estime qu'il y a lieu de retenir la proposition et de confier des mandats aux conseils consultatifs à l'intérieur de leur mandat respectif. La commission recommande également de lui confier le mandat d'examiner, une fois l'an, le suivi des avis soumis par le Conseil jeunesse de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil des Montréalaises.

## **Des mesures destinées à rendre la consultation publique accessible et à faciliter la prise de parole**

Le Conseil des Montréalaises a formulé plusieurs propositions dans le but de rendre la consultation publique plus accessible et faciliter la prise de parole. Le conseil propose ainsi que des commissions tiennent des consultations dans différents lieux publics pour se rapprocher de

la population comme il propose d'identifier des moyens diversifiés de consultation pour rejoindre davantage de citoyennes et de citoyens, des moyens tels le sondage en ligne, la recherche-action ou un vox populi, etc.

La commission a noté, qu'occasionnellement, les commissions siègent en divers lieux en fonction d'arrangements préalablement convenus. L'article 13 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) énonce que les assemblées et les séances de travail se tiennent à l'hôtel de ville. Toutefois, si les besoins matériels le requièrent, le greffier peut tenir les assemblées et les séances de travail des commissions dans un autre endroit. Par ailleurs, il importe de mentionner que la pratique proposée, si elle était généralisée, serait susceptible de créer de la confusion avec les arrondissements qui tiennent également des consultations publiques. Quant aux moyens alternatifs de rejoindre la population, plusieurs d'entre eux ont déjà été utilisés dans le cadre de la démocratie participative. Par exemple, certaines expériences de consultation en ligne ont été menées par les arrondissements du Plateau Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que par l'Office de consultation publique de Montréal. Ces expériences n'excluent pas cependant les séances publiques.

Le Conseil des Montréalaises propose ensuite de réviser régulièrement les listes d'envoi en de consulter différents répertoires existants pour rejoindre le plus de personnes et d'organismes possibles et pour assurer une diffusion suffisante de l'information. Il demande également que le délai minimal entre la parution de l'avis public annonçant une consultation des commissions permanentes et le dépôt de mémoires soit d'au moins six semaines afin de favoriser une réelle participation citoyenne et que les documents soumis à la consultation soient disponibles au moins quatre semaines avant le dépôt des mémoires et accessibles dans un format lisible pour une personne ayant un handicap visuel.

La gestion des listes d'envoi relèvent de la Division du soutien aux commissions et suivi et cette dernière a assuré la commission qu'elle procède constamment à la révision de sa banque de gestion des contacts et de ses listes d'envoi. Cette division a informé la commission qu'entre la publication de l'avis et la séance de dépôt des mémoires, on compte très souvent quatre semaines et plus. Fréquemment, une consultation relative à un grand dossier est précédée d'une conférence de presse quelques semaines avant la première assemblée publique et le document à l'étude est alors disponible pour les citoyens. Enfin, la Division du soutien aux commissions et suivi souscrit au plan d'action adopté par la Ville en matière d'accessibilité universelle et elle fait parvenir les avis, invitations et communiqués en format Word ce qui permet aux personnes ayant un handicap visuel d'en prendre connaissance grâce à une fonctionnalité du clavier de leur ordinateur tout comme elle souscrit aux bonnes pratiques mises de l'avant par la *Politique de consultation et participation publique*.

Dans le but de faciliter la prise de parole, le Conseil des Montréalaises demande que le temps alloué à la présentation d'un mémoire soit d'au moins 20 minutes par personne ou par groupe afin de permettre aux citoyennes et citoyens de présenter leur analyse et leurs recommandations. Le conseil demande de plus que des moyens techniques soient pris pour favoriser la prise de parole des citoyennes et des citoyens; par exemple, leur offrir la possibilité de faire leur présentation assis à une table, avec de l'eau, un micro. Enfin, le conseil propose que les rapports des commissions soient automatiquement envoyés (par la poste ou par courriel) aux personnes et aux organismes qui auront déposés un mémoire ou fait une intervention lors des consultations. De plus, lorsque des politiques sont adoptées ensuite par le conseil municipal, l'information devrait aussi être acheminée.

La commission a sollicité l'avis de la Division du soutien aux commissions et suivi. La personne qui dépose un mémoire présente un résumé de celui-ci et le temps qui lui est alloué est

généralement fonction du nombre de personnes inscrites. Les personnes sont avisées à l'avance et se préparent en conséquence. Il est à noter que les mémoires font l'objet d'une analyse complète durant les séances de travail des commissions. Dès leur dépôt au conseil, les rapports sont diffusés sur le portail de la Ville. De plus, la Division du soutien aux commissions et suivi fait parvenir aux personnes qui en font la demande une copie du rapport.

De manière générale, la commission accueille favorablement les propositions du Conseil des Montréalaises et elle entend demander à la Division du soutien aux commissions et suivi d'y donner suite dans la mesure du possible.

### **Un cadre de référence sur la gestion de la diversité**

Le Conseil interculturel propose que la Ville se dote d'un cadre de référence sur la gestion de la diversité.

La commission a été informée que le Conseil interculturel déposera prochainement un avis formel à la Ville sur le besoin d'un cadre de référence en gestion de la diversité. Actuellement, la Ville met en œuvre une planification stratégique triennale dans tous les champs de pratique de la Ville. La commission estime pertinent d'attendre le dépôt de l'avis du Conseil interculturel sur cette question avant de formuler une recommandation.

### **La modification des règles entourant la consultation publique**

L'Office de consultation publique de Montréal demande à la commission de recommander une clarification des règles de consultation sur les grands projets en modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* de manière à donner un caractère statutaire aux règles de consultation. L'Office demande également de lui confier, de manière statutaire, la consultation sur les grands projets et de reconnaître les efforts de consultation des promoteurs en intégrant, au document de présentation du projet, le déroulement et les résultats des processus de consultation qu'ils auront consignés en détail. Enfin, l'Office suggère de prévoir, pour des projets qui s'échelonnent sur une période de 5 ans et plus, une consultation en deux temps afin de définir dans un premier temps les enjeux et dans un deuxième temps, de préparer la décision au moment où le projet est suffisamment élaboré pour que les avantages et les inconvénients soient connus.

La commission est d'avis que divers outils réglementaires encadrent le processus de consultation publique à Montréal et que diverses instances sont habilitées à tenir des consultations publiques. Les consultations publiques sur tout projet de règlement révisant ou modifiant le plan d'urbanisme de la Ville relèvent de la compétence de l'Office. De plus, le conseil municipal et le comité exécutif disposent chacun des pouvoirs de confier à l'Office le mandat de tenir des audiences publiques. Par conséquent, en rapport avec les demandes de l'Office, la commission recommande que soit intégré au document de présentation du projet, et lorsque celui-ci est disponible, le rapport de l'exercice de consultation réalisé par les promoteurs en amont du dépôt du projet. Elle recommande également de confier le mandat à l'Office de consultation publique de Montréal de soumettre à la commission de la présidence du conseil un mécanisme de suivi des grands projets d'urbanisme qui s'échelonnent sur une période de quelques années et qui inclut la participation des citoyens.

## **Conclusion**

La commission remercie les citoyens et représentants d'organismes qui ont participé aux séances publiques. Elle remercie également les présidents, membres des conseils d'administration et le personnel du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises, du Conseil interculturel de Montréal et de l'Office de consultation publique de Montréal ainsi que l'Ombudsman de Montréal pour leur précieuse collaboration aux travaux de la commission.

D'emblée, la commission appuie plusieurs demandes formulées par ces instances et les recommandations de la commission adoptées publiquement le 6 novembre reflètent des préoccupations exprimées publiquement les 8 mai, 12 mai et 4 juin. Parmi ces demandes, soulignons l'enchâssement du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises et de l'Ombudsman de Montréal, la mise en place d'une procédure d'attribution de mandats et de suivi des avis des conseils, l'octroi de ressources permettant aux conseils de mener à bien leur mandat, la prise en compte de l'exercice de consultation réalisé par les promoteurs et l'élaboration d'un mécanisme de suivi des grands projets d'urbanisme.

## LES RECOMMANDATIONS

*Les recommandations ont été adoptées publiquement le 6 novembre 2008.*

La commission

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des assemblées publiques et des séances de travail de la commission ;

Et fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

### **R-1**

*Attendu l'enchâssement du Conseil interculturel de Montréal (articles 83.1-83.10 de la Charte de la Ville de Montréal) ;*

*Attendu les règlements municipaux régissant le Conseil jeunesse de Montréal (02-177), le Conseil des Montréalaises (04-064) et l'Ombudsman de Montréal (02-146) ;*

*Attendu la reconnaissance de la mission et des fonctions d'un organisme découlant de son enchâssement ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès du gouvernement du Québec en vue d'obtenir l'enchâssement du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises et de l'Ombudsman de Montréal.

### **R-2**

*Attendu l'article 83.2 de la Charte de la Ville de Montréal dont les dispositions prévoient que le Conseil interculturel de Montréal puisse fournir des avis à la demande du conseil de la ville ou du comité exécutif ;*

*Attendu que le conseil de la ville et le comité exécutif pourraient mettre à profit l'expertise des conseils consultatifs en confiant des mandats au Conseil jeunesse de Montréal, au Conseil interculturel de Montréal et au Conseil des Montréalaises ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal confie des mandats aux conseils consultatifs à l'intérieur de leur mandat respectif.

### **R-3**

*Attendu l'article 13 du Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177) dont les dispositions prévoient une réponse écrite du maire ou du comité exécutif pour tout avis ;*

*Attendu que les conseils consultatifs souhaitent obtenir une réponse à la suite du dépôt de leurs avis au comité exécutif et au conseil de ville ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal confie le mandat à la commission de la présidence du conseil d'examiner, une fois l'an, le suivi des avis soumis par le Conseil jeunesse de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil des Montréalaises.

### **R-4**

*Attendu la récente harmonisation des budgets annuels octroyés aux conseils consultatifs ;*

*Attendu que les conseils consultatifs souhaitent obtenir un financement accru et l'indexation de leur budget annuel respectif ;*

*Attendu l'article 19 du Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177), l'article 19 du Règlement sur le Conseil des Montréalaises (02-044) et l'article 83, 9 de la Charte de la Ville de Montréal sur le financement du Conseil interculturel de Montréal énonçant que le conseil de la ville met à la disposition de chacun des conseils les sommes nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal accorde au Conseil jeunesse de Montréal, au Conseil interculturel de Montréal et au Conseil des Montréalaises les ressources requises leur permettant de mener à bien leur mandat.

### **R-5**

*Attendu que plusieurs promoteurs immobiliers consultent la population avant même que leur projet soit élaboré et déposé à la Ville de Montréal ;*

*Attendu que plusieurs promoteurs consignent dans un procès-verbal, compte-rendu ou rapport les données recueillies durant leurs rencontres avec des citoyens résidant dans les zones visées par le projet ;*

*Attendu qu'il y a lieu de reconnaître les efforts de consultation des promoteurs ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal intègre au document de présentation du projet, et lorsque celui-ci est disponible, le rapport de l'exercice de consultation réalisé par les promoteurs en amont du dépôt du projet.

## R-6

*Attendu que la réalisation de certains grands projets d'urbanisme, tel le CHUM et le CUSM, s'échelonne sur une longue période ;*

*Attendu qu'un grand projet d'urbanisme peut être soumis, pour diverses raisons, à des changements en cours de réalisation ;*

*Attendu que le projet présenté en consultation publique évolue et que le résultat final peut différer du projet original ;*

*Attendu qu'il y a lieu, pour les projets d'envergure, d'en définir dans un premier temps les enjeux ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal confie le mandat à l'Office de consultation publique de Montréal de soumettre à la commission de la présidence du conseil un mécanisme de suivi des grands projets d'urbanisme qui s'échelonnent sur une période de quelques années et qui inclut la participation des citoyens.

## **Annexe**

### Liste des intervenants

Mme Michèle Blais, agente d'information, Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal

### Liste des personnes ou organismes ayant déposé un document

Avis du Conseil des Montréalaises – Pour favoriser la prise de parole des Montréalaises